

# Quelle politique agricole commune aujourd'hui ?

8 novembre 2017

Espace Universitaire de Liège

Dr Maxime HABRAN

# Once upon a time

À la fin de la guerre, un objectif : **la PAIX**

Comment y arriver ?

- En mettant en place un marché commun
- En reconstruisant et en assurant une autosuffisance alimentaire. L'Europe est déficitaire en produits alimentaires de base



- **1962** : début officiel de la PAC
- **C'est quoi ?** La PAC est un ensemble de législations adoptées par l'Union européenne en vue de proposer une politique commune unifiée dans le domaine de l'agriculture.
- **Mise en place des premières organisations communes de marché** (des premières législations spécifiques): céréales, viande de porc, œufs, viande de volaille, fruits et légumes, vin

# Les fonctions de la PAC

- la production de biens au sein du pilier « soutien des marchés
- l'aménagement de l'espace, le développement rural et la protection de l'environnement dans le pilier « politique structurelle » (qui deviendra développement rural)
- **La logique économique prime...**

# Les mécanismes

- prix d'intervention,
- prix de seuil pour les importations,
- les restitutions à l'exportation et,
- les prélèvements



# Les objectifs

- Accroître la productivité de l'agriculture, par le progrès technique et l'emploi optimal des facteurs de production
- Assurer ainsi un niveau de vie équitable aux populations agricoles par un relèvement du revenu des agriculteurs
- Stabiliser les marchés
- Garantir la sécurité des approvisionnements
- Assurer des prix raisonnables aux consommateurs

**Pas de changement depuis 58... mais des évolutions**

# Le statut de la PAC

- De 1957 à 2008 : elle fait partie des fondements de la Communauté.
- En 2008, avec le traité de Lisbonne, elle est reléguée dans les politiques et actions internes de l'Union
- **« Reclassement » indiquant que cette politique n'est plus LA priorité**

# Alors que la PAC s'embourbe, l'environnement pointe son nez

- Apparue en 1986, la politique de protection de l'environnement est progressivement **devenue incontournable**.
- Aujourd'hui, c'est une « **priorité** »
- « Les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de l'Union, en particulier afin de promouvoir le développement durable » (article 11 TFUE)



# Autrement dit...

- La PAC d'aujourd'hui doit prendre en compte des considérations environnementales..
- Comment ?

# Aujourd'hui

- **Budget pour la PAC** sur la période 2014 – 2020 est de 408,3 milliards d'euros (291,3 milliards pour les paiements directs, 99,6 milliards pour le développement rural et 17,5 milliards pour les mesures sur le marché).
- Pour 2016, c'est 60 milliards d'€
- **40% du budget européen** (// 1980)
- Cela coûte **30 cents/jour** par citoyen
- **Budget en diminution constante...**

# L'évolution de la PAC

- La naissance (1962-1992)
- La réforme Mac Sharry (1992)
- La réforme de l'Agenda 2000 (1999-2003)
- La réforme à mi-parcours (2003-2009)
- Le bilan de santé (2009)
- La PAC 2014-2020
- ... Réflexions sur la PAC post-2020



# La naissance de la PAC

# Introduction de la conditionnalité environnementale

**Déclinée** en 5 mécanismes :

Conditionnalité facultative,  
conditionnalité incitative, éco-  
conditionnalité, conditionnalité et  
verdissement

Ils représentent différentes **étapes**  
**d'intégration de la politique de**  
**l'environnement dans la PAC**

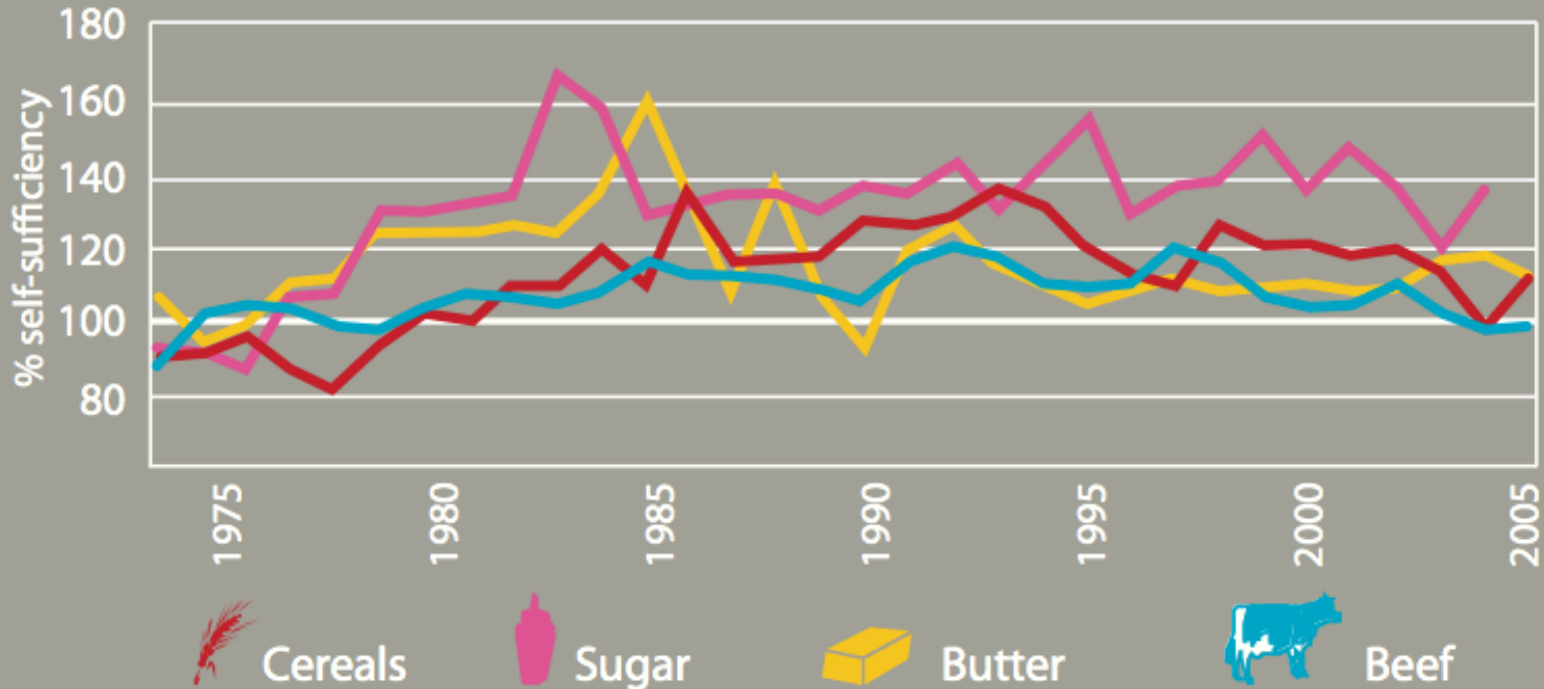
Apparition d'une **conditionnalité facultative** :  
« Les Etats membres **peuvent** prévoir des conditions complémentaires ou limitatives pour l'octroi de l'indemnité compensatoire »  
(article 14 § 3, R797/85)

- Avant-gardiste de la conditionnalité
- Permet de conditionner le paiement au respect de certaines conditions
- Pas de mécanisme de sanction...



# La réforme Mac Sharry 1992

## ÉVOLUTION DE L'AUTOSUFFISANCE POUR LES CÉRÉALES, LE SUCRE, LE BEURRE ET LA VIANDE BOVINE DANS L'UE



Première grande réforme de la PAC depuis 1958 (34 ans).

- Réformes antérieures peu efficaces
- 25 millions de tonnes céréales en décembre 1991 contre 10 en 1988
- 900 000 tonnes de viande bovine en décembre 1991 contre 380 000 en 1988
- Exportation en croissance gonfle le budget restitution (11 à 30 milliards d'écus)

**Nécessité de maîtriser la production et la croissance excessive du budget consacré**



- Interférence **d'accords internationaux** : nécessité d'adapter la PAC aux exigences des accords du GATT: Rapprocher les prix UE des prix mondiaux
  - La propriété intellectuelle et l'agriculture sont les sujets les plus débattus lors des négociations de Marrakech 1994.
- Interférence sur la réforme des objectifs d'autres **politiques communautaires** à caractère transversal : les politiques de l'environnement
- **Basculant d'un système** fondé sur le **prix** par un système fondé sur le soutien du **revenu** des exploitants

# Principe de la réforme

Abandon, partiel, du système de prix garantis au profit d'un système combiné entre les prix garantis et les aides directes aux agriculteurs : les **paiements compensatoires**

**Exemple** le secteur des grandes **cultures** (céréales, oléagineux, protéagineux) : obligation de mise en jachère pour obtenir des aides compensatoires à l'hectare pour les exploitations dépassant un certain seuil de production.

# La réforme de l'Agenda 2000 (1999)



# Les défis d'ordre interne

- Distribution des aides est toujours **inéegale**  
Calculées en fonction du type de production et donc essentiellement concentrées dans les grandes zones de productions
- **Disparités** régionales car les aides sont cantonnées dans les zones rentables
- Les **crises sanitaires** soulignent les limites de la PAC et font apparaître les nouvelles attentes des citoyens :  
**Développement rural, sécurité alimentaire, qualité des produits, aménagement du territoire**

# Les défis d'ordre externe

**L'élargissement** de l'Union européenne à 10 nouveaux Etats

- Nombre élevé d'agriculteurs mais peu de compétitivité
- Disparités importantes entre les anciens et les nouveaux (production, fonctionnement)
- Craintes d'un retour des excédents et d'une augmentation des dépenses agricoles

# Les mesures adoptées

**Pilier 1** : Diminution du soutien des prix dans plusieurs marchés au profit d'un soutien direct au revenu des agriculteurs partiellement découplé de la production.

Découplage, **éco-conditionnalité** et modulation

**Pilier 2** : formalisation du développement rural qui devient le deuxième pilier



# Réformes de 2003 et 2009 vers une agriculture durable?

# Dans le même temps





# INTERDICTION DES FARINES ANIMALES...



Biz



# La conditionnalité : application du principe d'intégration

**Rappel : Article 11 TFUE:** principe d'intégration de l'environnement et de développement durable dans les politiques européennes.

S'inscrit dans le prolongement de la conditionnalité facultative et de l'éco-conditionnalité

## Principe de base :

- Conditionner l'octroi des aides aux agriculteurs au respect des exigences de santé publique, de santé animale et végétale définies à l'annexe II (art. 5).

Liste une série de directives et règlements relatifs à ces matières.

# La réforme 2014-2020

# Pourquoi une nouvelle réforme ?

Relever de nouveaux défis :

- **Economiques** : sécurité alimentaire, volatilité des prix, crise économique, revenus agricoles
- **Environnementaux** : EGES, érosion du sol, Qualité eau/air, Habitats et biodiversité
- **Territoriaux** : Vitalité de l'espace rural, diversité des agricultures dans l'UE

## Contexte particulier de réforme

- Equité et soutien équilibré
- Impact de la négociation du budget européen
- Négociation à 28 et plus à 15



# Le paiement vert ou verdissement

- Chaque exploitation recevra un paiement par hectare admissible en contrepartie du respect de certaines pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement
- Les États membres consacreront 30 % de leur enveloppe nationale au financement de ces dépenses.
- Cette mesure est obligatoire et son non-respect entraîne des sanctions

- Ce mécanisme vient en plus de la conditionnalité
- Pour percevoir 70% des paiement, ils doivent respecter les règles en matière de conditionnalité
- Pour percevoir les 30% restant, ils doivent respecter les mesures de verdissement.
- Dispense pour les agricultures bio

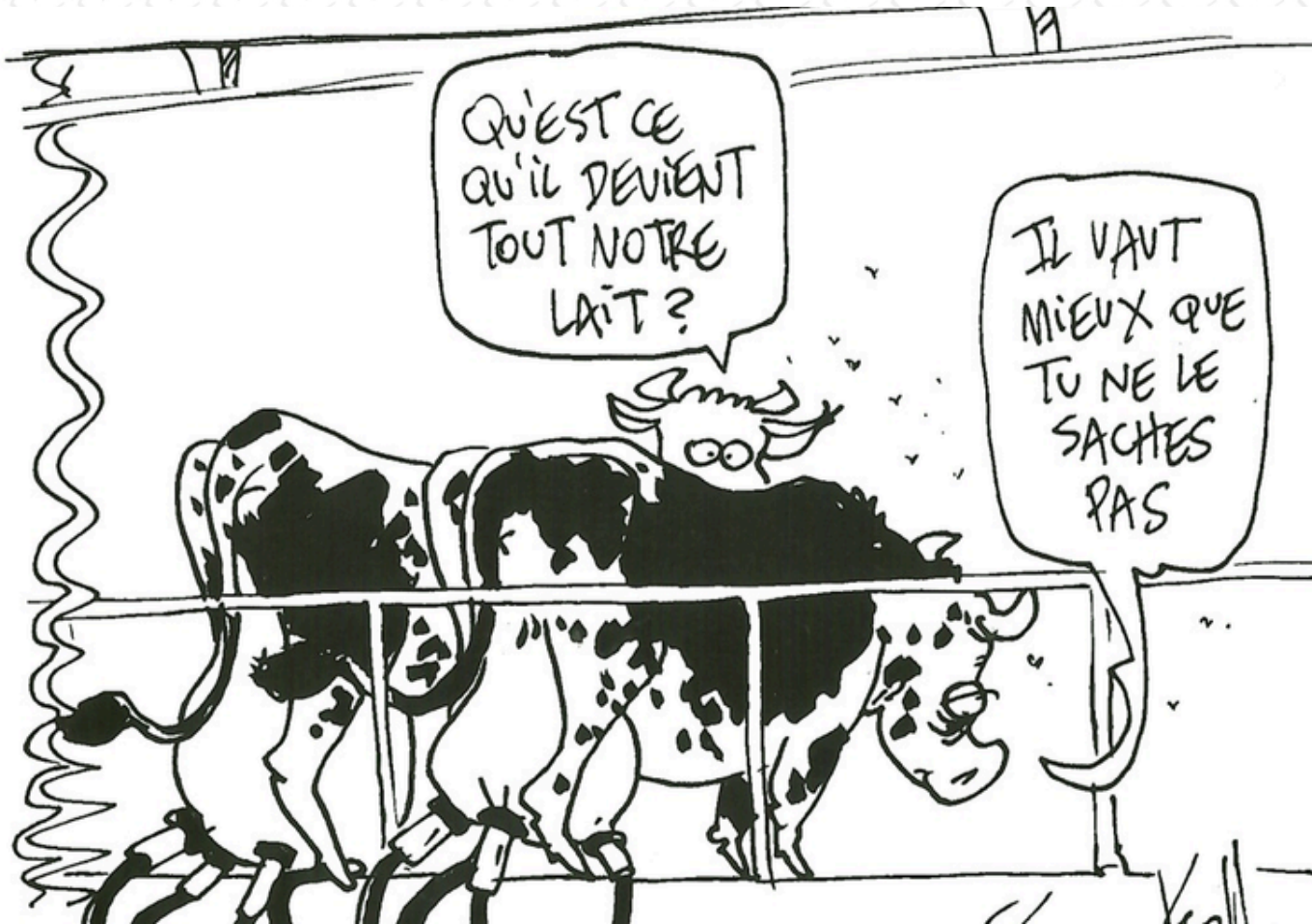
# Vers une écologisation de la PAC ?



# La PAC est ses dérives

LA FIN DES QUOTAS LAITIERS







# Les pesticides tueurs d'abeilles



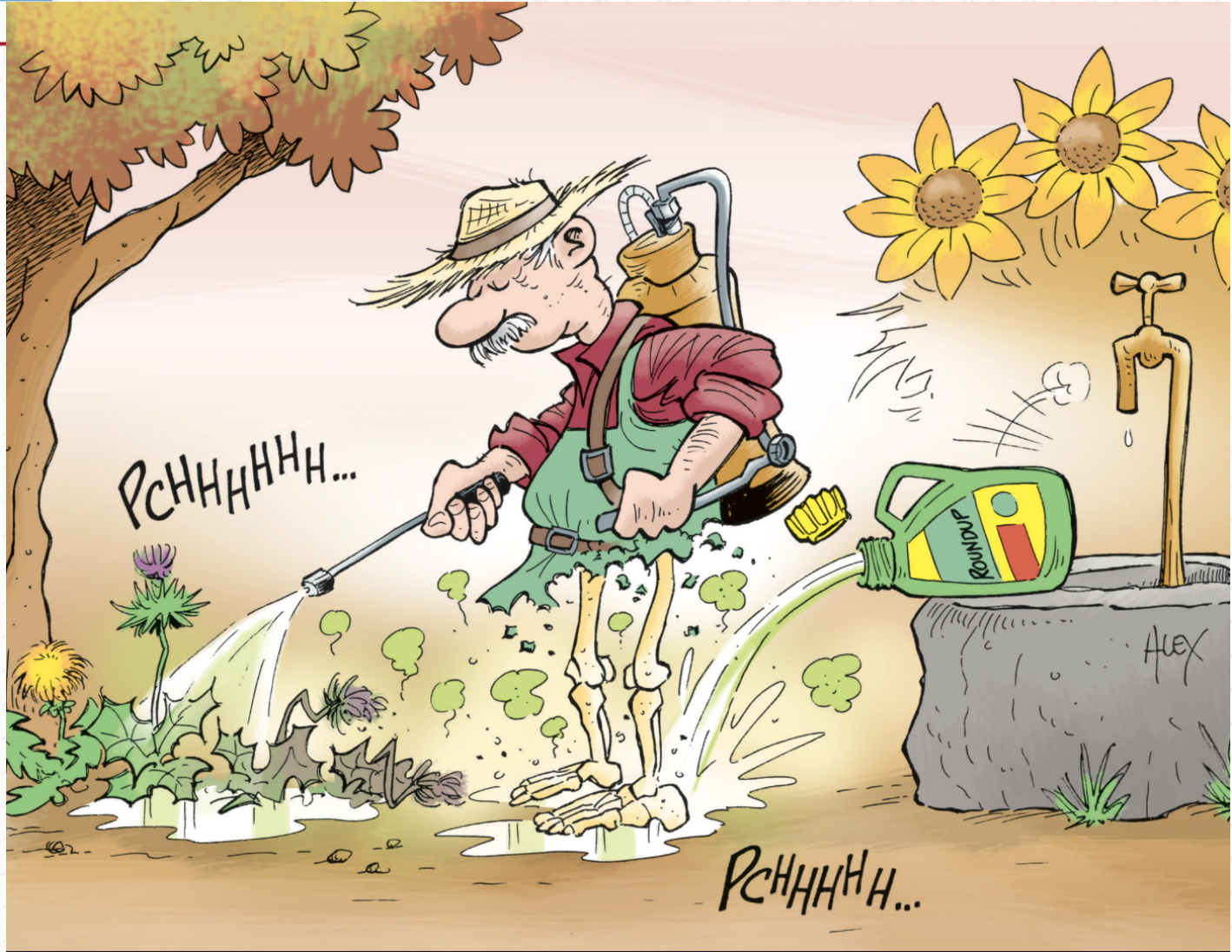




À BRUXELLES, LES ABEILLES SE BATTENT POUR LEUR SURVIE !

[www.nawak-illustrations.fr](http://www.nawak-illustrations.fr)

# last but not least





**Merci de votre attention**